



Commissariat général au développement durable



Les écosystèmes rocheux et de haute montagne français

Messages clés à l'attention des décideurs

AVRIL 2019













En l'absence de définition unifiée, les écosystèmes de haute-montagne ont été délimités selon des critères bioclimatiques et d'altitude, d'enneigement et de type de couvert des sols pour l'EFESE. Ils couvrent les milieux naturels terrestres non forestiers des étages subalpins, alpins et nivaux dans les Alpes, les Pyrénées et la Corse, et représentent 2% de la surface de la France métropolitaine. Outre-mer, les formations altimontaines présentent des particularités liées notamment à l'insularité et au caractère volcanique. Le territoire national comprend aussi une grande diversité de milieux rupestres d'origine anthropique (terrils, carrières, etc.) et d'origine naturelle (éboulis, parois rocheuses, etc.).

La présente évaluation a été conduite dans le cadre du programme EFESE par une équipe du Laboratoire d'écologie alpine (Leca) avec l'appui d'un groupe de travail. Elle a fait l'objet de plusieurs avis du Conseil scientifique et technique de l'EFESE et les messages clés à l'attention des décideurs qui en sont issus ont été discutés et approuvés le 11 avril 2018 par le Comité national des parties prenantes de l'EFESE. Le niveau de consensus constaté et les renvois vers les sections détaillées du rapport sont indiqués en marge des messages.

Pour accéder au rapport complet : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/EFESE

Etat écologique, évolution et facteurs de changements

- 1. Les écosystèmes de haute-montagne accueillent une biodiversité exceptionnelle du ^{1 Bien} établi et fait de leur complexité topographique et géologique, des contraintes climatiques, de ²³ Bien établi et leurs trajectoires historiques, et notamment des effets des glaciations et des usages des sols actuels et passés. À l'échelle du continent européen, les milieux de haute montagne couvrent 3 % de la superficie et pourtant ils abritent environ 20 % de sa diversité végétale¹. Parmi les espèces les plus menacées à l'échelle nationale, la haute montagne est l'habitat de quatre espèces de mammifères, 28 espèces d'oiseaux et 12 espèces de reptiles et amphibiens². Les quatre parcs nationaux couvrant la haute montagne métropolitaine (Vanoise, Ecrins, Mercantour, Pyrénées) comptent 186 espèces de flore inscrites sur la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN® comme en danger critique, en danger, vulnérables ou quasi-menacées³.
 - accepté (§ 11.1)

- 2. Aujourd'hui globalement dans un état de conservation favorable, les écosystèmes 12 Bien établi et de haute montagne sont pourtant menacés¹. Certains habitats sont actuellement dans un 5.2) état défavorable²:
 - accepté (§5.1 et

les glaciers réduits par le changement climatique,

- 3 Bien établi et accepté (§ 6.5) ⁴ Bien établi et accepté (§ 6.5)
- ii. certaines zones humides, en particulier des tourbières, détruites, fragmentées et ⁵ Bien établi et polluées par l'urbanisation et les infrastructures des domaines skiables.
 - accepté (§ 6.5) ⁶ Bien établi et
- iii. certaines formations herbacées sèches en cours d'embroussaillement suite à la accepté (§ 6.5) déprise agricole et
- iv. les prés-bois à Mélèzes ou Pins Cembro dépendant de pratiques traditionnelles. Les écosystèmes de haute montagne sont menacés par des pressions locales comme l'abandon ou la modification des pratiques pastorales (surpâturage localisé, etc.)³ et le développement touristique⁴, ou des pressions diffuses comme le changement climatique⁵ et les pollutions dont la déposition d'azote atmosphérique⁶.
- 3. En Outre-mer, les milieux altimontains abritent une biodiversité exceptionnelle, ^{1 Bien établi et} notamment floristique: sur 206 taxons végétaux répertoriés à l'étage altimontain à La (Annexe outre-Réunion, plus de 30% sont des endémiques strictes à la Réunion et 47% du seul archipel mer, § 1.4) Réunion, plus de 30% sont des endémiques strictes à la Réunion et 47% du seul archipel mer, § 1.4) des Mascareignes¹. Comme en métropole le changement climatique et les pressions accepté associées au tourisme menacent les habitats et espèces d'altitude ultramarins. Les impacts (Annexe outre-mer, § 2.2 et des espèces envahissantes animales et végétales sont aussi considérables dans les îles et 3.5) constituent une menace majeure pour le maintien des milieux, tout comme l'augmentation des incendies conséquents aux sécheresses accrues².

Biens et services écosystémiques, patrimoine naturel

- 4. Les biens et services des écosystèmes de haute montagne offrent des avantages à ¹Bien établi et une multiplicité de bénéficiaires, locaux et distants¹. Ce sont des milieux fortement multi- 8 à 11) fonctionnels à l'échelle régionale et à l'échelle très locale qui fournissent à la société des accepté (§ 14 et niveaux de services élevés malgré leurs surfaces réduites².
- accepté (§ 14 et
- 5. La production de fourrage est une activité structurante des écosystèmes de haute 1.23 Bien établi montagne et de la biodiversité associée¹. Les interactions entre contraintes abiotiques, (§8.1) structure paysagère et gestion façonnent une grande diversité des types d'herbages, en accepté
 - et accepté

termes de qualité fourragère comme de rendements (d'à peine 1 tonne pour les formations (§10.2 et 13.1) nivales à plus de 6 tonnes de matière sèche par hectare pour certains prés de fauche accepté fertilisés)². Outre ses avantages économiques, elle contribue à la santé humaine via [\$15.2) _{7 Bien établi et} l'alimentation, les activités récréatives de nature, le bien-être psychologique et le lien social³. accepté Les alpages créent des liens avec les éleveurs de plaine, notamment par la pratique de la ⁸ Bien établi et transhumance. Le changement climatique augmente la demande pour ces alpages et ainsi les pressions sur leur biodiversité⁴. Les prairies et pelouses de haute montagne ont une forte valeur patrimoniale⁵. Elles accueillent de nombreuses espèces patrimoniales comme la (§6.4) Reine des Alpes, diverses orchidées, le Chamois, le Mouflon en Corse, ou des papillons accepté comme le Grand Apollon⁶. La production de fourrage entretient des relations étroites directes (§15.3) et indirectes avec la régulation hydrologique, le contrôle de l'érosion et des risques naturels, les activités récréatives et touristiques, la cueillette des plantes sauvages et les aménités paysagères⁷. Outre le changement climatique, ces valeurs sont menacées par la déprise agricole ou le surpâturage localisé⁸. Les pratiques d'élevage actuelles entrent en conflit avec la présence de grands prédateurs, ce qui nécessité une recherche de conciliation ou des arbitrages⁹. La durabilité de l'élevage est tributaire des évolutions des politiques publiques agricoles et de biodiversité, du maintien et de l'amélioration des conditions d'emploi en montagne, et du développement de la pluriactivité, de l'innovation et des infrastructures¹⁰.

Bien établi et accepté (§6 et 5) ⁹ Bien établi et Bien établi et



Présence de bouquetins sur les massifs aux abords de Champagny en Vanoise (Auvergne-Rhône-Alpes). © Arnaud Bouissou - Terra

6. Les sols des écosystèmes de haute-montagne et les milieux humides de haute et accepté et accepté montagne contiennent des stocks de carbone significatifs mais mal connus¹. Ces (§ 9.1) stocks sont très vulnérables au climat, aux usages agricoles, et aux impacts du tourisme et

des infrastructures². Ils ont une faible résilience une fois détruits du fait de leur dynamique écologique lente³. Soumis aux influences combinées des changements climatiques et d'usage des sols, les flux de carbone demeurent également très mal connus malgré les enjeux4.

- 7. En tête des bassins versants, les écosystèmes de haute montagne participent à la 12 Bien établi et régulation hydrologique, qui détermine la production d'énergie hydro-électrique, la 34 Bien établi et régulation des crues, et la préservation des habitats de milieux humides¹. Même si leur accepté (§ 16.3) contribution est marginale par rapport aux forêts et aux glaciers et masses neigeuses, leur couverture végétale régule significativement les flux et la qualité de la ressource en eau². Les zones humides jouent un rôle critique de filtration et de dissipation des forces érosives. Cependant les connaissances quantitatives sont limitées, en particulier en ce qui concerne la contribution de différents types de végétation herbacée³. La régulation hydrologique dépend d'écosystèmes de haute montagne très vulnérables au changement climatique, aux impacts des activités touristiques et, dans une moindre mesure, à la déposition d'azote et à la multiplication de microcentrales⁴.
 - accepté (§ 9.2)

- 8. Les écosystèmes de haute montagne en haut de versants contribuent au contrôle 1 Bien établi et de l'érosion et des risques naturels. Ils sont ainsi garants des autres activités parants de la configuration de l (agriculture, tourisme) et de la sécurité des personnes et des infrastructures³. La couverture établi mais végétale joue un rôle significatif, mais les connaissances sont très limitées sur les effets 3.4.5 Bien établi respectifs des différents types de végétation⁴. En dégradant la végétation et les sols, le et 9.4) tourisme et les infrastructures réduisent le contrôle de l'érosion et des risques naturels par ⁶ Bien établi et les écosystèmes de haute montagne⁵, mais la revégétalisation, en particulier avec des ⁷ Partiellement semences locales, permet d'atténuer ces impacts⁶. La progression des espèces ligneuses établi mais accepté (§9.3 et réponse à l'abandon pastoral et au réchauffement climatique ne pourront 9.4) vraisemblablement pas compenser l'augmentation de la demande de régulation due à la recrudescence des extrêmes climatiques⁷.
- accepté (89 4) et accepté (§9.3
- 9. Les écosystèmes de haute montagne sont le support d'une diversité de pratiques récréatives et touristiques de plein air. Ces activités économiques majeures et (§10.1) structurantes placent les régions concernées parmi celles offrant le plus de lits touristiques "Partiellem établi mais par habitant à l'échelle nationale et le plus d'emplois de professionnel des sports de nature accepté (§ 13.2) par lit¹. Ils accueillent un public varié de pratiquants locaux, nationaux et internationaux. établi mais Cependant les activités sont fortement concentrées dans les massifs et sommets accepté (§ 15.2) emblématiques dotés de glaciers et de neiges éternelles². L'attractivité pour les activités récréatives de pleine nature dépend de la qualité des milieux, y compris des aménités paysagères, de quelques éléments de biodiversité emblématique, et de l'agriculture³. Elle est réduite par des changements localisés (altération ou destruction d'habitats, dérangement, pollution des eaux) ou diffus (flux hydrologiques, sédimentaires, pollution de l'air et de l'eau)4. La structuration de la fréquentation par les saisons (été / hiver) a varié au cours de l'histoire récente, et le changement climatique renforce les activités estivales⁵. Les activités récréatives peuvent affecter la biodiversité emblématique et patrimoniale. Ces interactions concernent principalement l'étage subalpin, mais aussi l'étage alpin pour les Pyrénées, où les zones de tranquillité à faible attractivité récréative et forte valeur d'habitat pour la faune sont plus réduites que dans les Alpes⁶. Ces interactions sont régulées par

1,2,3,4,5 Bien établi et accepté Partiellement Partiellement

l'encadrement réglementaire des pratiques, la formation des professionnels et l'éducation, mais demandent aussi de consolider la concertation entre les acteurs⁷.

10. Les écosystèmes de haute montagne abritent des espèces emblématiques et 1 Bien établi et constituent des paysages à très forte valeur patrimoniale, reconnue au travers des et 11.3) classements de sites et des labels¹. 93% de la surface des écosystèmes de haute ² Bien établi et accepté (§2.3) montagne sont reconnus comme d'intérêt pour la biodiversité (ZNIEFF, ZICO), et 57% de la 3 Partiellement superficie est couvert par un statut de protection, témoignant de l'importance accordée par la accepté (§11.4) société à ce patrimoine². Leur importance culturelle nationale est aussi visible au travers de accepté (§2.3 et la culture populaire et artistique³. Pour autant, le classement en aire protégée ou la 7.2) labellisation ne sont pas toujours garants d'un bon état écologique, et ne prémunissent pas des menaces par le changement climatique, le tourisme et les mutations de l'agriculture⁴.

accepté (§11.2



Etagement de la végétation en versant ubac au niveau du col de Lautaret – Hautes-Alpes. Crédit photographique : Leca

11. Du fait de l'éloignement des populations, la notion de solidarité est au cœur du 1.2.3.4.5 développement durable des écosystèmes de haute montagne, de leurs biens et établi mais services écosystémiques et de leur patrimoine naturel¹. À l'échelle locale, il s'agit de accepté (§15.2) maintenir les complémentarités spatiales, paysagère et économique, au sein de ces territoires dont la forte hétérogénéité est garante de la biodiversité, de l'élevage, du tourisme et de la pluriactivité². À l'échelle régionale et nationale, il s'agit de considérer les interactions avec les vallées et les régions lointaines, car les populations urbaines sont bénéficiaires des services écosystémiques et attachées à la haute montagne³. L'intégration inter-sectorielle des politiques publiques est aussi un enjeu critique pour une utilisation durable et cohérente

Partiellement

Les écosystèmes rocheux et de haute montagne : messages clés

des écosystèmes de haute-montagne⁴. En s'appuyant par exemple sur les SCoT et PLUi, les SDAGE, les comités de massif, la Convention Alpine, et sur la concertation, une telle intégration faciliterait la prise en compte des impacts cumulés entre activités, une planification régionale du développement social et économique, et la reconquête de la biodiversité⁵.

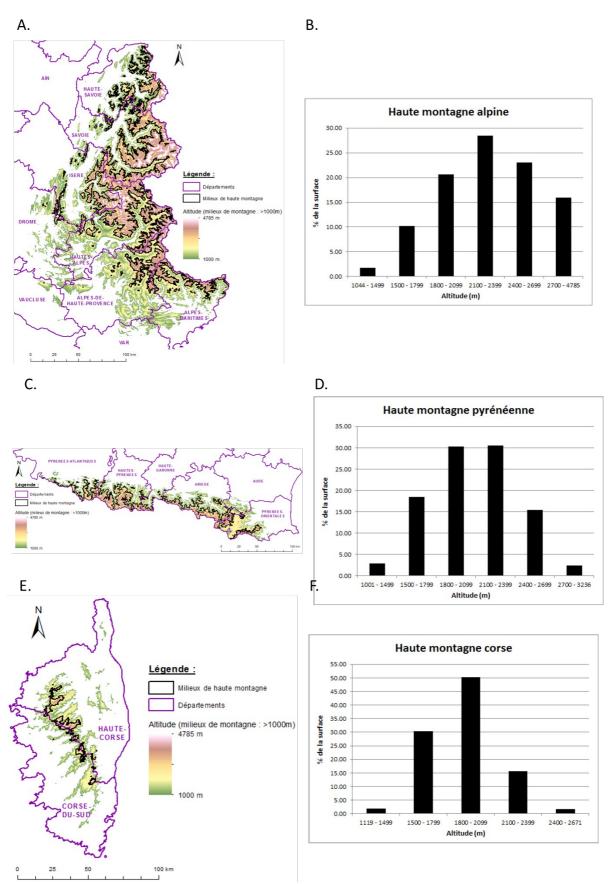
- 12. Pour les milieux altimontains d'outre-mer, le bouquet de services écosystémiques 1,2,3 Partiellement est dominé par les dimensions culturelles et patrimoniales¹, mais comporte également établi mais des services de régulation, notamment la stabilisation des sols volcaniques par la végétation accepté (Annexe Outreà la Réunion ou de régulation hydrologique en Guadeloupe, et des biens liés aux activités mer §3) pastorales et de cueillette de plantes sauvages². Une meilleure connaissance des accepté (§16.5 écosystèmes, diffusée vers les populations et les scientifiques, soutiendrait leur et Annexe préservation³. Le développement opérationnel des mesures de gestion adaptées requiert la participation d'un grand nombre de parties prenantes, incluant les populations locales, et constitue un levier majeur de gouvernance durable⁴.
- 13. Les milieux rupestres fournissent un nombre restreint de biens et de services 1 Partiellement écosystémiques. La cueillette de plantes sauvages rupicoles¹, comme les Génépis ou la acceptant Vulnéraire des Chartreux, en est un exemple ; leur qualité d'habitat pour certaines espèces (Annexe Milieux Rupestres § 3.1) d'intérêt patrimonial comme les rapaces et les chiroptères, en est un second². Malgré leur ^{23 Partiellement} caractère abiotique dominant essentiel aux activités récréatives et aux aménités accepté paysagères³, ils sont des écosystèmes sensibles qui n'échappent pas aux pressions (Annexe Milieux Rupestres § 3.4) exercées par l'homme⁴ : tourisme, activités sportives, aménagements, etc. Ces milieux 45 Bien établi et originaux contribuent à la richesse biologique des espaces continentaux. La prise de accepté (Annava conscience du patrimoine naturel et des services écosystémiques des milieux rupestres par Rupestres § 2) les pratiquants et les professionnels contribue à la prise en compte de leurs enjeux de conservation et constitue encore un levier d'action⁵.

Bien établi et

établi mais établi mais

Besoins d'études, de données et de connaissances

14. Il existe des lacunes importantes en termes de données, en particulier pour la 1.3.4 Bien établi distribution à échelle fine des habitats et des espèces, les facteurs abiotiques tels que (§ 16.1 à 16.4) les sols ou le climat, ou les variables socio-économiques (ex. élevage, tourisme)¹. Le manque de connaissances fines et de données sur les effets des différents types de couverts végétaux limite la capacité à quantifier les services de régulation². L'évaluation des services culturels et du patrimoine naturel dont les valeurs sont centrales pour les de haute montagne demande le renforcement des interdisciplinaires³. La complexité des dynamiques des espèces, des écosystèmes et de leur résilience en réponse à des facteurs de changement combinés et cumulés souligne la nécessité d'évaluations intégrées, y compris via des scénarios incorporant aussi les dimensions économiques et sociales, les politiques publiques et la gouvernance⁴.



Localisation du périmètre de haute montagne en métropole par massif (A., C., E.) et distribution de la surface occupée selon l'altitude (B., D., F.).



L'EFESE est un programme piloté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire qui vise à révéler les multiples valeurs de la biodiversité afin de faciliter leur prise en compte dans les décisions publiques et

privées en France. Le programme s'appuie sur un cadre conceptuel partagé et une gouvernance nationale qui associe experts, décideurs et parties prenantes. Après une première phase se concluant par la publication d'évaluations d'ensemble des six grandes catégories d'écosystèmes français, l'EFESE démarre, en 2019, une deuxième phase dont le caractère opérationnel et stratégique sera renforcé afin de développer les outils d'évaluation nécessaires pour accompagner la transition écologique de la société française.

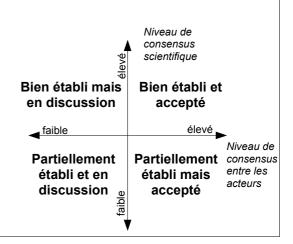
Pour **en savoir plus** et accéder aux rapports complets : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/EFESE

Pour **rejoindre la communauté** de l'EFESE (inscription libre) : http://plateforme-efese.developpement-durable.gouv.fr

Les messages clés à l'attention des décideurs

Les messages clés à l'attention des décideurs sont co-écrits par l'équipe projet EFESE du Ministère de la Transition écologique et solidaire et par les auteurs des études. De manière à en renforcer la crédibilité scientifique et la légitimité aux yeux des décideurs, ils sont soumis à un avis scientifique et à l'approbation des parties prenantes.

Chaque assertion composant ces messages est qualifiée sur deux dimensions. Le consensus scientifique, tout d'abord, est renseigné sur deux niveaux. Il est proposé par les auteurs de l'étude et soumis à l'arbitrage du Conseil scientifique et technique de l'EFESE. Le consensus entre les acteurs, par ailleurs, est renseigné sur deux niveaux. Sauf opposition exprimée, le niveau de consensus est considéré comme élevé. Il est dégradé aussitôt qu'une partie prenante conteste l'assertion en explicitant les raisons de son désaccord. Cela donne lieu aux quatre qualifications présentées ci-contre et indiquées en marge des messages.



Directrice de la publication : Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable

Dépôt légal : avril 2019 ISSN : 2555-7564

Commissariat général au développement durable Direction de l'eau et de la biodiversité

Tour Séquoia, 92055 La Défense cedex

Contact: efese@developpement-durable.gouv.fr

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

